



**Et pourquoi pour avoir  
des trains**  
nombreux accessibles ponctuels

**il faudrait dégrader  
les conditions de travail  
des cheminot-es**

**?**

**Solidaires**  
Union syndicale

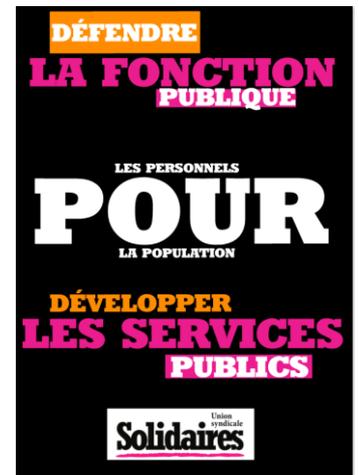
## CHRONOTIQUE ET GREVE DES TRANSPORTS

35.4 % de grévistes à la SNCF le 22 mars alors que seul SUD Rail avait déposé un préavis

**Deux jours de grève par semaine pendant 3 mois**  
à l'appel de 3 organisations syndicales

### Un mouvement qui peut se durcir

avec le dépôt par SUD Rail d'un préavis de grève reconductible par période de 24 heures votée dans les AG quotidiennes, SUD Rail estimant, à juste titre, que c'est aux salarié.e.s de décider de leur grève, pas aux centrales syndicales. L'AG de Paris Nord du 22 mars a déjà voté la reconductible dès le 3 avril à l'unanimité moins une voix.



Les délais de récupération des retards accordés par la Matmut, uniquement pour le calendrier de grève CGT CFDT UNSA ne sont pas suffisants et à la hauteur des difficultés qui attendent nos collègues tous les jours.

Ne disposant pas de logements de fonction et vu ce que sont nos salaires, les salariés habitent rarement à proximité de leur lieu de travail et, généralement très loin pour les salariés affectés à Paris et dans les métropoles régionales.

Les salariés font l'effort de prendre leurs dispositions et voyagent dans des conditions difficiles pour limiter l'impact des grèves sur les horaires de travail mais ils sont aussi contraints de s'adapter aux horaires de transports affichés, quand il y en a.

**SUD Matmut DEMANDE DONC QUE LA DIRECTION** (qui dispose elle, de logements et de voitures de fonction sans avoir à justifier de sa présence dans les locaux de travail) **PRENNE RAPIDEMENT POSITION SUR LES POINTS SUIVANTS :**

1/ **Prise en compte de tous les badgeages même en dehors des plages horaires**

2/ **Assouplissement des plages horaires pour permettre aux salarié.e.s d'adapter leurs horaires aux horaires de transports : arrivée avant 8 heures, pause déjeuner inférieure à 45 minutes, départ avant 16 heures**

**3/ Tolérance pour les petits retards**

**4/ Souplesse pour la récupération des retards plus importants**

**5/ Mise en place du télétravail**

**6/ L'extension de ses mesures à MPJ notamment en Ile de France sans attendre que les salarié.e.s sollicitent individuellement leur encadrement local pour en bénéficier comme cela s'est produit lors des derniers évènements climatiques.**

## **LE SAVEZ-VOUS ?**

On peut monétiser chaque année 10 jours de son CET vers son PERCO avec défiscalisation et **du 1<sup>er</sup> avril 2018 au 31 octobre 2018**, avec un abondement de 50 % les 7 premiers jours monétisés et 75 % d'abondement pour les 8<sup>ème</sup>, 9<sup>ème</sup> et 10<sup>ème</sup> jours (20 % en dehors de cette période).

Mais la valeur d'un jour n'est pas la même selon le mois !

Comme pour les indemnités de congés payés (ICP), on détermine la valeur en divisant le salaire brut mensuel (constant) par le nombre de jours "non week-end" du mois (fériés ou non) qui va de 20 à 23.

Cette valeur est d'autant plus forte que ce nombre de jours est faible.

Il est donc plus avantageux, au contraire des ICP, de monétiser un mois de 20 jours.

**Le prochain : septembre 2018 !**

**Pour Sud, cette mesure ponctuelle dans l'intérêt de la direction ne remplace pas des augmentations de salaires ne remplace pas des augmentations de salaire mais autant en profiter le meilleur mois !**

**Vos droits, vos luttes, votre syndicat...**

<http://solidairesmatmut.wifeo.com/>

[solidairesmatmut@gmail.com](mailto:solidairesmatmut@gmail.com),

Téléphone 06 66 75 97 84 - Fax : 01 86 95 72 95

